

Retrouvez cet avis  
sur impots.gouv.fr  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
impots.gouv.fr/verifavis

# IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2020

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

M DELBECQ CHRISTOPHE  
OU MME DELBECQ ODILE  
55 RUE AMPERE  
38490 SAINT-ANDRE-LE-GAZ

### Vos références

#### Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1581913443012  
Déclarant 2 (C) : 1902393295082

Référence du document : 21 B0 4191963 83

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :  
55 RUE AMPERE  
38490 SAINT-ANDRE-LE-GAZ

Numéro FIP 380 90 56 1211218789 3  
Numéro d'ordre : 2  
Date d'établissement : 17/04/2021

### Somme qu'il vous reste à payer

1 373,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2021 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 55 647  
**Nombre de parts :** 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Détail des revenus					
Salaires.....		42227	14883	0	
Heures supplémentaires non exonérées.....			0		
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		42227	14883		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 4223	- 1488		
Salaires, pensions, rentes nets.....		38004	13395	0	51399
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>					
Revenus fonciers nets <sup>9</sup> .....					2940
<b>Revenu brut global.....</b>					<b>54339</b>
CSG déductible.....					- 200
<b>Revenu imposable.....</b>					<b>54139</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>					2628
Décote.....					- 100
Impôt avant réductions d'impôt.....					2528
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15 18</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2	2	366	
Montant de la réduction d'impôt.....					
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>					<b>- 366</b>
<b>IMPOT NET</b>					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					2162
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>					
<b>Détail des revenus</b>					
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....				<b>CSG - CRDS</b>	<b>PREL SOL</b>
				2940	2940
Suite en page suivante >>>					

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		1				1			3.0

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

BASE IMPOSABLE.....	2940	2940	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	285	221	
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>			<b>506</b>
Pour information :			
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021.....			200
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :</b>			
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>			
Impôt sur le revenu 2020 dû <sup>53</sup> :			2162
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :.....		-	923
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2020 :.....</b>			<b>1239</b>
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>			
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus <sup>53</sup> :		CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :.....	285	-	221
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 210	-	162
	75		59
<b>Solde des prélèvements sociaux 2020 <sup>53</sup>:</b>			<b>134</b>
<b>TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....</b>			<b>1373</b>
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....			<b>55647</b>
<b>Revenus exonérés</b>		Déclar. 2	
Suite en page suivante >>>			

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

	Déclarées Nettes		
		Déclar. 1	Déclar. 2
Heures supplémentaires.....			1676
Heures supplémentaires.....			1508
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :			
Plafond total de 2019.....		18720	15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....		3923	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		+ 4473	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		+ 5445	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....		+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....		= 17955	= 16062